



EHPAD LE CEDRE

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
1, rue du Clos – 63430 Pont du Château
Tel : 04 73 83 20 89 – Fax : 04 73 83 37 84

Courrier électronique : ehpad-le-cedre@wanadoo.fr
Site : <http://www.ehpad-le-cedre.com>

CAHIER DES CHARGES MAITRISE D'OEUVRE EHPAD LE CEDRE

OBJET :

Sélection d'un prestataire chargé de la maîtrise d'œuvre pour la conduite de travaux à l'EHPAD Le Cèdre, 1, rue du Clos, 63460.

1

MAITRE D'OUVRAGE :

EHPAD Le Cèdre - 1, rue du Clos – 63430 Pont-Du-Château

CONTEXTE DE LA CONSULTATION ET ORIENTATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE :

L'EHPAD Le Cèdre est un EHPAD de 112 places d'hébergement permanent.

L'EHPAD Le Cèdre est un établissement vieillissant. Certains aménagements doivent être revus afin qu'il reste en conformité avec les besoins des résidents. Un PASA doit être créé et ouvert au mois de septembre 2018. Ces aménagements ne doivent pas amener à modifier la structure du bâtiment.

A l'usage, les professionnels ont des difficultés à fonctionner du fait de locaux inadaptés. Ce projet vise à résoudre des problèmes à court terme afin d'améliorer la qualité de prise en charge des résidents.

MISSION CONFIEE AU MAITRE D'ŒUVRE :

La mission confiée au maitre d'œuvre comprend l'ensemble des étapes ci-dessous citées.

- **Définition des besoins** : Une concertation avec les différents acteurs concernés prendra la forme de 4 réunions (AMP – IDE / Médecin – Motricien – Psychologue - animateurs – Administration) de 2 heures maximum chacune. La définition des besoins sera formalisée sous la forme d'un Procès-verbal. Le PV sera une pièce contractuelle et sera la base de l'esquisse.
- **Réalisation de l'esquisse**
- **Réalisation de l'Avant-Projet** : comprend les demandes d'autorisation de travaux (commission de sécurité – Commission d'accessibilité) et permet de déterminer les prix (estimations).
- **Réalisation du projet (phase pro)**
- **Document de consultation des entreprises (DCE)** : Réalisation du Cahier des charges techniques (CCT)
- **Assistance aux contrats de travaux** : conseil attendu dans le choix des entreprises
- **Direction de l'exécution des travaux** : le maitre d'œuvre suit l'exécution des travaux et les coordonnent

- **Visa des travaux (plans d'exécution des entreprises)** : s'assure de la conformité des travaux réalisés avec les travaux demandés
- **Assistance aux opérations de réception des travaux avec Garantie de parfait achèvement (1 an)**

Pour l'ensemble de ces points, les délais devront être précisés pour chaque étape. Chaque étape doit être accompagnée de pièces écrites et graphiques. La coordination des travaux sera prise en charge par le maître d'œuvre.

2

Les aménagements à réaliser sont sommairement décrits ci-dessous :

MISE EN PLACE DU PASA

Réalisation d'une cuisine thérapeutique avec espace salon :

Réaliser une cuisine thérapeutique (exemple : AMR Concept – Cf. mail joint) avec un espace salon. Cet espace aura plusieurs vocations :

- En premier lieu, ce sera l'espace principal du PASA
- En second lieu, il pourra servir aux soignants de l'établissement pour réaliser des ateliers
- En troisième lieu, il pourra servir aux familles le week-end ou le soir pour passer un moment avec leur proche

Le lieu devra être convivial, facile d'usage. Il faudra un code couleur unique et commun à tous les espaces du PASA.

Réalisation d'un espace d'animation :

Réaliser un espace qui servira de salle d'animation. Il devra être dans le prolongement de la cuisine thérapeutique.

- Il servira principalement aux animateurs
- Mais pourra aussi servir aux équipes du PASA
- Et à la tenue de certaines rencontres

Réalisation d'un espace de déambulation fermé avec espace de motricité :

Au 1^{er} étage, une terrasse existe. A ce jour, elle n'est pas accessible et n'est pas sécurisée. Il faut que les travaux prévus permettent une accessibilité à tous et surtout une sécurisation afin de permettre aux personnes déambulantes de s'y promener en toute sécurité. Cet espace devra prévoir un espace de motricité, un parcours à réaliser, des endroits où s'asseoir avec des espaces ombragés pour l'été.

Projet PASA : Réalisation d'une salle SNOEZELEN (1^{er} étage) :

Aménager un espace snoezelen au 1^{er} étage, dans une ancienne salle de bain. Il faudra que le code couleur soit conforme à l'ensemble des espaces du PASA.

AMENAGEMENT PERMETTANT UNE AMELIORATION DE L'ACCUEIL

Réalisation et aménagement d'un espace vert extérieur :

Il n'existe pas d'espaces verts aménagés à l'EHPAD. Il s'agit de réaliser un espace vert accessible aux familles, qui pourra aussi servir aux agents pour le temps de pause et des repas. Cet espace doit être arboré et végétalisé tout en étant accessible à des personnes à mobilité réduite. Il doit aussi pouvoir communiquer avec la salle d'animation. Il doit être suffisamment ombragé pour que les personnes puissent y rester.

Aménagement d'une zone extérieure :

Une entrée dispose d'une terrasse à aménager : elle doit être végétalisée et ombragée. Les matériaux choisis doivent répondre aux normes handicap.

Réalisation d'une banque d'accueil adaptée aux normes handicap :

Dans le cadre de l'accessibilité du bâtiment, la banque d'accueil doit être révisée afin de permettre un accès pour les personnes en situation de handicap. Ce réaménagement doit inclure une redistribution des bureaux internes.

- Une borne d'accueil
- Un bureau directeur
- Un bureau accueil familles
- 3 bureaux administratifs
- Problématique de la photocopieuse

Aménagement salle des infirmières et de la pharmacie :

La salle de pharmacie et le bureau des infirmières sont des espaces peu optimisés. Il faut les repenser en intégrant les contraintes réglementaires de la sécurité du médicament et en intégrant le fait que la salle des infirmières est aussi une salle de transmission.

Réaménagement du RDC :

La décoration du RDC pourra être revue afin de moderniser un peu l'entrée. Cet espace doit être agréable et convivial. Il répond à différents besoins : un espace de rencontre pour les résidents et les familles et donne aussi la première image de l'établissement. « Esprit place de village ».

CONTRAINTES :

- Avoir des lieux et du matériel adaptés aux personnes en situation de handicap (physique, auditif et visuel) ;
- Se référer aux bonnes pratiques gériatriques (ANAP – HAS – ANESM)
- Travailler sur les besoins avec les professionnels concernés ;
- Préparer les dossiers relatifs aux autorisations d'accessibilité et de la commission de sécurité ;
- Tous les projets doivent intégrer les problématiques de rangement du matériel.

PIECES A JOINDRE :

- Plan du bâtiment
- Cahier des charges PASA
- Type de cuisine thérapeutique

4

Date limite de dépôt d'un devis pour la maîtrise d'œuvre : 30 avril 2018

- Renseignements complémentaires à demander à :
 - Mme BERTIN AUDE
Directrice de l'EHPAD
04 73 83 20 89

A Bertin
le 10/04/2018

